

# PONTARLIER – « Malraux »

Superficie du site : 2 ha (renouvellement urbain)	
Nombre approximatif de logements attendus :	N/A
Densité moyenne :	N/A

## CONTEXTE

Situé au sud de Pontarlier, en direction de La Cluse-et-Mijoux puis de la Suisse, le secteur « Malraux » est constitué d'espaces déjà urbanisés dont la vocation est amenée à muter pour répondre aux usages et aux besoins actuels des populations. Le site s'articule notamment autour du collège Malraux et d'un espace de stationnement majoritairement utilisé par les frontaliers pour la pratique du covoiturage.

Il est localisé à proximité directe de la RN57, constituant un axe de transport majeur à l'échelle régionale puisqu'assurant la connexion entre Besançon et la Suisse. Subissant un fort trafic journalier dû aux déplacements domicile-travail réalisés en voiture individuelle, les services de l'État ont précédemment réalisé une étude de réaménagement de la route nationale au niveau de l'entrée sud de Pontarlier. Les résultats de cette étude prévoient notamment des aménagements routiers pour améliorer la fluidité du trafic, mais également des objectifs de renouvellement du quartier environnant pour l'adapter à la nouvelle fonctionnalité du secteur.

Il comporte actuellement sur sa partie sud un bâtiment d'activité commerciale vacant, destiné à être déconstruit. Au nord du collège, une friche pourra être mobilisée pour la réalisation d'aménagements d'intérêt public.

Le site présente une forte sensibilité paysagère, étant situé au pied du Larmont, fortement visible depuis le territoire du Grand Pontarlier et depuis la rue principale de la ville-centre (rue de la République).

## OBJECTIFS

- Créer une entrée de ville paysagère.
- Réaménager le secteur pour assurer la sécurité des élèves du collège.
- Assurer la fonctionnalité du projet de réaménagement de la RN57.
- Améliorer les fonctionnalités existantes, en particulier liées aux échanges multimodaux : stationnement des intervenants du collège ; accueil des élèves arrivant en voiture, en vélo, à pied ou en bus ; aire de covoiturage pour les déplacements frontaliers.
- Garantir la bonne cohabitation des fonctions urbaines sur site (équipements, commerce, stationnement...) et à proximité immédiate (logements).
- Accueillir la relocalisation d'un espace commercial préexistant, contraint par le projet de réaménagement de la RN57.
- Aménager un espace vert de loisirs au sein de l'opération pour améliorer le cadre de vie de ce secteur de la commune.

## VOCATION ET PROGRAMMATION URBAINE

- Bâtiment d'activité commerciale
- Stationnement public et privé
- Pôle multimodal transports en commun (bus)
- Aire de covoiturage
- Espaces verts et de loisirs
- Bassin de rétention des eaux
- Réaménagements routiers.

## PRINCIPES DIRECTEURS

Le renouvellement urbain du secteur prévoira la réalisation d'un bâtiment à vocation principale commerciale (boulangerie, îlot A sur le schéma ci-après), qui bénéficiera d'un accès piétonnier privilégié depuis le collège mais également depuis la RN57 et depuis l'aire de covoiturage à créer.

- L'aspect du bâtiment gagnera à valoriser les qualités paysagères du site d'insertion, notamment en maîtrisant les hauteurs bâties dans un souci de préservation des vues sur le Larmont. Le bâtiment pourra faire l'objet d'un traitement architectural qualitatif respectueux du caractère comtois du secteur, en privilégiant notamment des matériaux qualitatifs en façade (pierre, bois, verre, ...) et en privilégiant une toiture à pans rappelant celle des fermes comtoises traditionnelles. Il est vivement conseillé d'éviter le recours au toit plat, largement utilisé sur les bâtiments d'activité économique.

Son implantation sera étudiée au regard des capacités d'accueil du site, mais méritera d'être cohérente avec la localisation du collège. Notamment, il pourra être envisagé une vitrine dont l'emplacement permet à la fois une bonne visibilité depuis la RN57 mais permet aussi de bonnes conditions d'accessibilité et de visibilité depuis le collège.

Une terrasse pouvant être utilisée par l'activité commerciale pourra être aménagée aux abords du bâtiment, de préférence selon une localisation permettant des vues sur l'environnement naturel et éloignée des nuisances liées au trafic routier.

Ce bâtiment pourra, si les besoins du quartier le démontrent, accueillir une vocation secondaire de logements, à placer préférentiellement en premier étage du bâtiment d'activité.

Le programme intégrera l'aménagement d'espaces verts à destination des collégiens mais également ouverts aux habitants du secteur, ce dernier étant peu pourvu en espaces de loisirs. Un terrain de football pourra notamment être aménagé sur la parcelle au nord du collège. En complément, un espace vert arboré permettra d'enrichir la trame verte tout en créant des espaces végétalisés et ombragés propices à la détente en période estivale.

## **ORGANISATION DES CIRCULATIONS (TOUS MODES)**

Le bon fonctionnement urbain du secteur pourra être garanti par les orientations suivantes :

- Prévoir le réaménagement de la RN57 et en particulier des deux intersections majeures à sécuriser : carrefour giratoire entre la RN57 et l'avenue de l'Armée de l'Est et intersection entre la RN57 et le chemin du Larmont (portant l'accès principal du collège), à aménager en respect des orientations définies par la DREAL 25 au sein de l'étude dédiée, sous forme d'un nouveau giratoire.
- Le site sera maillé par des cheminements doux sécurisés, adaptés aux circulations des piétons et des cyclistes. Ces cheminements seront préférentiellement séparés physiquement de la chaussée (bande végétalisée, bordure infranchissable ou barrière, ...), en particulier aux abords de la route nationale.
- L'opération veillera à maintenir des conditions d'accessibilité motorisée aux deux logements existant immédiatement au sud du collège, via la réalisation d'une desserte dédiée et selon une logique de partage de la voie avec les modes actifs (au regard du faible nombre de flux motorisés attendus sur cette voie).
- Les réaménagements du chemin du Larmont devront être adaptés à la circulation des bus, dont le nombre et la fréquence appellent au renforcement des aménagements (largeur de voirie, matériaux et terrassements, revêtement de chaussée, ...).

Par le biais d'aménagements offrant qualité paysagère, environnementale et fonctionnelle, l'opération prévoira les espaces de stationnement nécessaires :

- À l'accueil des véhicules des intervenants du collège (environ 45 places), en favorisant une connexion directe à l'établissement donc en évitant le franchissement d'obstacles routiers. La parcelle située au nord du collège, accessible depuis l'avenue de l'Armée de l'Est, semble être une localisation propice à cet effet ;
- Au « dépôt-minute » des enfants scolarisés au collège en favorisant également une connexion directe à l'établissement en évitant les franchissements routiers, si possible le long du chemin du Larmont ;
- À l'accessibilité des bus et cars scolaires assurant notamment la liaison entre le collège et les équipements publics de centre-ville. Le site devrait comporter une capacité minimale de 12 emplacements suffisamment calibrés pour les cars. Sa localisation sera privilégiée à proximité de l'entrée du collège pour renforcer son accessibilité et la sécurité des déplacements des collégiens ;
- À la pratique quotidienne du covoiturage notamment pour les travailleurs frontaliers. Cet espace sera préférentiellement situé dans un espace dédié d'un seul tenant, présentant un revêtement de sol de préférence perméable (exemple : sable ou gravier stabilisé) puisque ne nécessitant pas spécifiquement de marquage au sol. Il pourra bénéficier de la proximité de la cellule commerciale ;
- À l'arrêt-minute des clients du commerce de proximité à créer, à raison de quelques places situées au pied du bâtiment programmé ;
- Aux cycles des élèves et des intervenants du collège, à placer prioritairement à proximité de l'entrée du collège, et en favorisant un aménagement de qualité permettant sécurité et confort.

## **PAYSAGES ET ENVIRONNEMENT**

Pour favoriser la bonne intégration paysagère et environnementale du projet, et la faciliter cohabitation des différentes fonctions urbaines existant sur le site comme dans son environnement proche :

- Des bandes tampon végétalisées seront aménagées sur les pourtours du site. Ils pourront notamment prendre la forme de haies ou d'alignements d'arbres, suffisamment denses et hauts pour garantir la séparation visuelle et fonctionnelle des différents espaces.
- L'alignement d'arbres existant au début de l'avenue de l'Armée de l'Est sera préservé ou remplacé si besoin par un traitement paysager équivalent.
- Un bassin de rétention des eaux, suffisamment calibré au regard des besoins du site (RN57, sols imperméabilisés, ...), devra être créé en entrée sud du site, à proximité du nouveau giratoire.
- L'espace vert à destination des collégiens, au nord du collège, sera arboré pour favoriser la présence d'ombre et de fraîcheur en été.
- Les espaces de stationnement, au regard de la superficie qu'ils représentent sur le site, seront dans la mesure du possible réalisés sous forme d'aménagements perméables, ou devront prévoir des aménagements permettant l'infiltration des eaux de ruissellement sur place, par exemple : noues paysagères, dalles enherbées, bassins de rétention, espaces de pleine terre, ...
- À l'est du site, le boisement marquant le début de l'itinéraire vers le Larmont (autour du chemin du Larmont) sera préservé et gagnera à être mis en valeur par les aménagements réalisés. Il constitue en effet une « porte d'entrée » vers l'espace montagnard et permet de marquer une transition douce entre l'espace urbanisé et l'environnement naturel.


**URBANISATION**

	Numéro de l'îlot	A	B	C	D
<b>PROGRAMME</b>	<b>Superficie approximative de l'îlot (ha)</b>	~ 0,5 ha	~ 0,5 ha		~ 0,40 ha
	<b>Orientation de programmation de l'îlot</b>	Bâtiment à vocation commerciale, parvis et terrasse	Aire de covoiturage Pôle multimodal dédié à l'arrêt et au stationnement de bus scolaires		Espace public comprenant du stationnement destiné aux intervenants du collège, un espace vert et un terrain de sport à destination des collégiens
<b>QUALITES URBAINES ET ARCHITECTURALES</b>	<b>Volumétrie</b>	Hauteur limitée pour préservation des vues sur le Larmont	-		-
	<b>Caractéristiques et spécificités</b>	Privilégier les caractéristiques architecturales comtoises et qualitatives pour valoriser au mieux le site et l'entrée de ville.  Intégrer un bassin de rétention des eaux de ruissellement et un espace vert public	Au minimum 12 quais dédiés aux bus.		Environ 45 places de stationnement  Arborisation de l'espace vert


## LÉGENDE


 Périmètre de l'OAP

### URBANISATION

 Îlot à destination principale d'activité économique


### PAYSAGES & ENVIRONNEMENT

 Espace public à créer

 Alignement d'arbres à préserver

 Boisement existant à préserver et à valoriser


 Bande tampon végétalisée à créer

 Ensoleillement

### CIRCULATIONS


 Voie existante à réaménager

 Desserte secondaire à aménager

 Voie de circulation à adapter au passage des cars

 Cheminement doux sécurisé à aménager

 Pôle d'échange multimodal à créer (bus, covoiturage)

 Carrefour à réaménager et à sécuriser



0 50 100 m

**SCHEMAS ET IMAGES DE REFERENCE (NON PRESCRIPTIFS)**

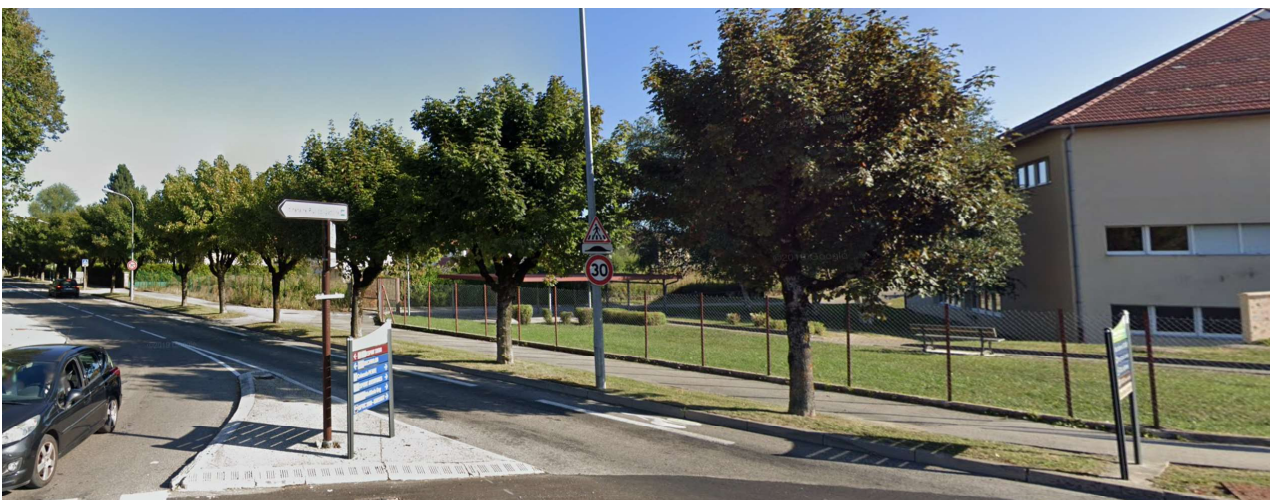
Vue actuelle du site depuis l'intersection entre la RN57 et le chemin du Larmont (source : Google 2019) :



Vue du boisement à préserver bordant le chemin du Larmont à l'est du site (source : Google 2019) :



Alignement d'arbres à préserver avenue de l'Armée de l'Est (source : Google 2019) :



**Esquisse de programmation urbaine (source DREAL BFC, réalisation JDM) non prescriptive :**

**Labels in the sketch:**

- TERRAIN FOOT 30Mx45M
- ESPACE DETENTE PAYSAGER COLLEGE
- PARKING INTERVENANTS COLLEGE 48 PLACES
- ENTREE SECURISEE PARKING COLLEGE
- PARKING EXISTANT 35 PLACES
- POLE ECHANGE BUS EXISTANT SEPT ARRETS
- DEFI 09E MINUTE COLLEGE 8 PLACES
- FRANGE PAYSAGERE
- PARKING FRONTALIERS 15-20 PLACES
- ARRETS MINUTES BOULANGERIE
- NOUVELLE BOULANGERIE
- TERRASSE BOULANGERIE
- EMPLACEMENT BASSIN EAUX PLUVIALES ENTERRE
- SQUARE DE JEUX POSSIBLE
- ENTREE PIETONS COLLEGE
- CONTRE ALLEE ACCES HABITATIONS
- ENTREE MINUTE COLLEGE 8 PLACES

<b>RN87 Aménagement Sud de Pontarlier</b>		<b>Maitre d'ouvrage</b>	
<b>ESQUISSE</b>		<b>Maitre d'oeuvre</b>	
A	26/02/2020	ED	BM
Index	Date	Auteur	Verif.
		Approb.	
Echelle : 1/1000		Page :	
<b>PONTARLIER - Aménagement du parvis du Collège Malraux et de l'ancienne parcelle Carrefour Market</b>		<b>Maitre d'ouvrage</b>	
<b>ESQUISSE DE PROGRAMMATION URBAINE - Variante D</b>		<b>Maitre d'oeuvre</b>	
		<b>JDM</b>	
		Agence JDM Paysagistes	
		Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTE)	
		DREAL Bourgogne-Franche-Comté	
		TEMC, Technoparc Microtechnique et Semipiloté	
		17E rue Alain Savary	
		CS 31289	
		25005 BESANCON CEDEX	